



TRACT AUX CHEMINOTS

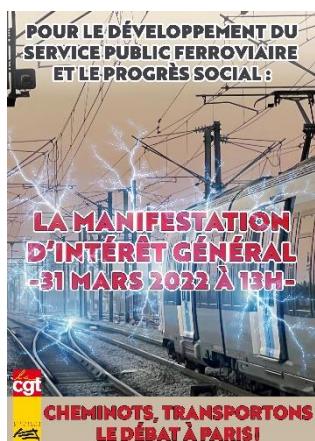
Montreuil, le 10 mars 2022

DÉBOULONNAGE DU STATUT

La direction poursuit sa feuille de route liée à la mise en œuvre de la réforme de 2018, avec comme fil conducteur la déconstruction méthodique des droits des cheminots.

Après les règlements intérieurs des SA, la transposition des classifications et rémunérations, la multiplication des filiales en réponse aux appels d'offres TER et Transilien, c'est désormais le STATUT qui est dans le viseur.

Nous ne laisserons pas faire !



Les masques tombent à nouveau ! Alors que les promoteurs de la réforme, direction SNCF en tête, affirmaient que la STATUT serait préservé pour ceux qui en relèvent, un mensonge de plus se fait jour.

Sous couvert d'une réécriture motivée par des évolutions législatives et de la transposition des classifications et rémunérations de branche, ce sont des pans entiers du STATUT qui sont réécrits avec, comme fil conducteur, une remise en cause méthodique des droits des cheminots.

RÉÉCRITURE ET CONTOURNEMENT

La stratégie assumée par la direction de répondre aux appels d'offres par des filiales organise en réalité le contournement de l'application stricte du STATUT. En effet, elle n'entend pas l'appliquer en totalité dans les filiales, particulièrement en matière de droit syndical et de notations, avec une volonté à peine dissimulée de limiter le pouvoir d'intervention des cheminots et des organisations syndicales.

UN ALIGNEMENT SUR LES RÈGLES DE BRANCHE

La transposition de l'accord de branche sur les classifications et rémunérations, ainsi que la volonté de la direction SNCF d'abroger purement et simplement le dictionnaire des filières, se traduisent notamment dans de nombreux chapitres par le remplacement de la notion de « grade » par « classe ». Au passage, les processus existants sont remis en cause, les constats d'aptitude étant ainsi remplacés par de simples entretiens professionnels sans aucun contrôle social, ou encore en supprimant les mutations latérales, la reconnaissance des diplômes dans le cadre des parcours d'attachés. Les parcours professionnels et déroulements de carrière repris au dictionnaire des filières sont renvoyés à des négociations ultérieures...

LA CGT FORCE DE PROPOSITIONS

Au-delà de l'opposition à toute remise en cause d'un texte structurant les droits et garanties des cheminots, la CGT propose de renforcer le texte par un chapitre sur la représentation du personnel, reprenant et améliorant le dialogue social métiers et territorial, et d'inscrire dans le STATUT les facilités de circulation pour les actifs et retraités.

Pour maintenir et gagner de nouveaux droits, la Fédération CGT appelle l'ensemble des cheminot-e-s à participer massivement à la manifestation nationale d'intérêt général du 31 mars 2022 à Paris.

